



Accompagnement de projet artistique

"Le Labo71 a été créé à l'initiative des étudiant.es en "Administration du spectacle vivant" de la promotion 71 de l'ENSATT. Il s'adresse à des équipes artistiques du spectacle vivant structurées juridiquement et de la région lyonnaise. De septembre à mai, il a pour objectif d'accompagner le développement de ces équipes. Le Labo71 n'a pas vocation à proposer des prestations de service, mais est conçu comme un outil pédagogique en partage entre les étudiant.es de l'ENSATT et les équipes artistiques accompagnées. Il vise à mettre en pratique les connaissances acquises par les étudiant.es au côté d'un professeur référent dans le cadre d'un cours tuteuré. »

1. Organisation

Le 4 avril sera lancé l'appel à candidature qui sera ouvert jusqu'au 6 mai à minuit. Les compagnies seront pré-sélectionnées début juin, suite à cette pré-sélection elles seront invitées à une session d'entretiens mi-septembre. Les compagnies retenues en seront informées et rencontreront fin septembre ou en octobre, ses accompagnateurs.rices, étudiant.es de 1^{ère} et 2^{ème} année pour définir ensemble le cadre du partenariat. Jusqu'en mai les étudiant.es et l'équipe artistique se rencontreront sur des temps de travail à l'ENSATT. Des temps forts auront également lieu : rencontres hors les murs de l'ENSATT dans des lieux artistiques de la ville, entre les étudiant.es et l'ensemble des équipes artistiques autour de problématiques abordées dans le cadre du Labo71.

3. Compétences

Le Labo71 se base sur un contrat moral entre les étudiant.es et les équipes artistiques. Les étudiant.es du Labo71 s'engagent à apporter leur aide aux équipes dans la limite de leurs compétences et de leur disponibilité. Les étudiant.es étant en phase d'apprentissage, l'équipe artistique ne peut pas attendre d'eux une prestation professionnelle. Le Labo 71 ne peut en aucun cas se substituer à un poste d'administrateur.rice, à un bureau de production ou à un.e stagiaire. In fine, l'équipe artistique reste juridiquement responsable de la gestion de sa structure.

2. Accompagnement des équipes artistiques

"Conçu pour favoriser et soutenir des projets artistiques de la région lyonnaise, ce dispositif est au service des créateurs.rices, dans une volonté d'échange et de partage. Parmi les critères motivant le choix, seront notamment pris en compte une structuration juridique établie et le désir d'apprentissage commun. Durant la période de collaboration, au moins un membre référent de l'équipe artistique doit être disponible sur tous les créneaux annoncés en septembre et en mesure de fournir tous les documents nécessaires pour permettre un travail commun. A l'issue de ce partenariat, un bilan sera effectué avec chaque équipe artistique. Le Labo71 s'engage à préserver la confidentialité de toutes les données échangées avec les équipes artistiques. Dans le cas où l'une des équipes artistiques suivant cet accompagnement ne travaillerait pas dans l'esprit décrit ci-dessus avec les étudiant.es du Labo71, ceux-ci se gardent le droit de mettre fin à la collaboration.

4. Activités

Les membres du Labo71 commencent par rencontrer les équipes artistiques sélectionnées pour définir avec elles leurs besoins. Le calendrier des séances sera transmis lors de cette rencontre. Dans une démarche de partage des méthodes, des conseils pourront être apportés sur les thématiques suivantes : paies et déclarations sociales, gestion et comptabilité, recherche de financements, aide juridique, contractualisation, production de tournée, dossier artistique, etc. Le but de notre partenariat est avant tout d'éclairer la prise de décision, de travailler dans l'échange et de transmettre des outils techniques, des méthodes et de bons réflexes pour le développement de la structure.